Association « ACOR » du Centre de l'Orval

*****

Rapports d'activités 2014 :

- **du Service d'Accompagnement à la Vie Sociale à Sens (89)**

Avril 2015

2, place de la Mairie - 89140 LIXY

Plan

Rapport d'activité du Foyer d'Accueil Médicalisé

Le mot de la Présidente p. 2
Préambule p. 3

Rapport d'activité du Service d'Accompagnement à la Vie Sociale p. 52
Préambule p. 53
Les ressources humaines p. 54
Le profil des usagers et l'activité p. 55
Synthèse de l'équipe p. 57
Les relations familiales p. 60
Le questionnaire de satisfaction p. 61

Conclusion p. 74
Organigramme des services p. 75
Constitution du conseil d'administration p. 76
Annexes p. 77

Le mot de la Présidente

La fin de l'année 2014 est une période propice à l'analyse de ce que nous avons vécu intensément. Mais les nombreux besoins qui nous habitent, nous incitent à élaborer des projets.

Toutes nos ambitions ne s'orientent que vers des améliorations destinées à nos usagers, cela pour répondre, sans cesse, à des besoins nouveaux.
Pour ces Personnes, l'espoir est le « moteur » qui conduit vers un mieux être !

Les projets doivent nous faire avancer et franchir des ponts nous permettant de nous rejoindre sans cesse. Ainsi, l'épaulement des uns envers les autres, facilitateur de toutes actions qui tendent à retrouver l'autonomie, l'épanouissement personnel et la dignité.

Ces « ponts » doivent aussi être efficaces entre les différents partenaires qui œuvrent ensemble pour une même mission : l'Agence Régionale de Santé, le Conseil Général, le Personnel et les membres du Conseil d'Administration.

Ce dernier est le «grand veilleur» de la bonne marche de notre Maison et de l'esprit voulu par la Famille fondatrice. C'est pourquoi, notre Projet Associatif doit demeurer le support sur lequel nous devons nous référencer en vue de toutes actions nouvelles.

Tous, nous devons rester dans un esprit de service responsable envers la Personne traumatisée crânienne ou cérébro-lésée fragilisée qui nous est confiée : chacune est unique et attend un service adapté.

Les membres du Conseil d'Administration, habités de cette volonté, souhaitent la partager avec les uns et les autres, dans le plus grand respect des uns pour les autres.
Hippocrate disait déjà : « *Il n'y a pas de traumatisé crânien assez sévère pour désespérer, ni de traumatisé crânien assez léger pour le négliger ! »*

Au cours de cette année 2015, restons vigilant dans les services pour lesquels nous sommes missionnés, responsables dans le moindre détail et très respectueux des Personnes fragiles.

Notre action est en route et pour la poursuivre, je vous souhaite à tous, une très belle année 2015; vœux que je vous demande de partager avec tous ceux qui vous sont chers.

Elisabeth THIBORD,

Présidente

Préambule

Devenu traditionnel, le rapport d'activités des services offre à chacun, une opportunité de regarder derrière nous, autour de nous, devant nous…

L'occasion de nous obliger à sortir de nos routines, nous ouvrir aux autres et considérer ce qui se fait de bien, s'appuyer sur ce qui se vit bien, sur des réalisations positives, sur des relations constructives.

C'est également l'occasion de porter attention à l'autre, aux autres, à tous ceux qui nous entourent et plus particulièrement aux personnes en situation de handicap que l'on accompagne quotidiennement.

Le principe du contrat social dans lequel nous nous sommes engagés envers eux et leur famille impose la mobilisation de tous les acteurs et des ressources, la localisation des activités et l'individualisation des parcours.

Il ne nous faut pas stigmatiser la différence, plutôt la valoriser, viser l'altérité qui transforme l'individu.

Il nous faut sortir des schémas habituels - gestion de places, étiquetage, personnes handicapées, personnes âgées – et, délibérément, bâtir notre système de valeur dans une gestion de parcours.

En effet, qui de nous souhaite être considéré comme égal ?

L'individu ne veut pas être considéré comme identique, il ambitionne d'être considéré comme singulier !

Le challenge qui est le notre au quotidien est le suivant : comment faire une offre de service collective qui consiste à créer une puissance d'attractivité et une individualisation de la réponse, aujourd'hui exigence de la société moderne ?

L'attractivité, l'identité et le vieillissement !

Voilà les maitres mots qui guident nos actions et nos projets. L'association ACOR, années après années, apporte des réponses de plus en plus fines et ajustées au profil des usagers et aux attentes de leur famille.

Les nouvelles offres de services mises en œuvre renforcent l'attractivité et la cohérence de leurs parcours.

Nous sommes dans une économie de liaison, et ce qui est important c'est la fluidité que nous allons instruire dans le réseau, dans la complémentarité des services et des établissements.

La création du GEM (Groupe d'Entraide Mutuelle) en avril 2014 sur Sens, le projet d'extension administrative et architecturale du FAM finalisé en fin d'année 2014, la convention en cours d'élaboration avec l'APAJH* pour 4 places de SAMSAH (Service d'Accompagnement Médico Social pour Adultes Handicapés) à domicile, s'inscrivent précisément dans cette logique.

Les membres du conseil d'administration de l'association ACOR, les personnels des services font, chaque jour, preuve d'engagement, d'implication, et accomplissent des gestes de solidarité et de fraternité.

Dans nos pratiques d'animation et au sein d'un management résolument participatif, se développent l'écoute, le sens du dialogue, l'intérêt à l'autre pour accompagner le changement.

La recherche d'un modèle de société, qui est au cœur de notre ADN, consiste à dire que chaque individu a de la valeur et quels que soient les principes économiques et politiques qui s'imposent à nous, on se doit de proposer un nouveau contrat social. Ce challenge est passionnant et perturbant à la fois.

Pour autant, tout manager, tout cadre dirigeant se doit d'être animé de ces enjeux et de ces perspectives d'innovations sociales, car comme l'énonce Alfred CAPUS « *Il faut rêver très haut pour ne pas réaliser trop bas* ».

**Association Pour Adultes et Jeunes Handicapés*

Alain VIAULT

Directeur

ACOR
Centre de l'Orval

Rapport d'activité du Service d'Accompagnement à la Vie Sociale

Préambule

Ouvert en janvier 2007, ce service offre aux bénéficiaires la possibilité d'une vie autonome au cœur de la cité. Chacun des bénéficiaires du service est locataire, à titre privé, de son appartement et tente de se réaliser pleinement dans son nouveau projet de vie.

Le S.A.V.S. permet d'apporter à chacun un accompagnement personnalisé et contractualisé à l'admission.

Dès son arrivée, l'usager est invité à auto-évaluer ses compétences à l'aide d'une grille conçue à cet effet. Dans une seconde phase, l'accompagnatrice apporte sa perception afin de la confronter à la grille d'auto-évaluation.

Cela permet de travailler sur les écarts et de jeter une première ébauche du projet d'accompagnement personnalisé pour une vie autonome dans le but de favoriser sa participation pleine et entière à la vie sociale. Des réajustements peuvent s'imposer.

Sur ce principe de base, les professionnels du S.A.V.S. mettent en œuvre, avec la personne concernée, les moyens de compensation et des réponses sociales adaptées aux situations rencontrées.

Les huit années écoulées positionnent le SAVS comme une valeur certaine dans le panel global des réponses proposées par l'association (foyer d'accueil médicalisé - accueil temporaire - centre d'accueil de jour - service d'accompagnement à la vie sociale).

Il offre une réelle perspective de vie aux blessés en leur apportant compétence et réassurance et cela durablement.

Si la majorité des accompagnements permettent à l'usager de se projeter sereinement dans l'avenir, il arrive que l'on se réinterroge pour certaine situation, que l'on revisite avec la personne le projet initial, voire que l'on envisage une nouvelle orientation ponctuelle ou durable avec l'aide de la C.D.A.P.H.*

En effet, le parcours des personnes victimes d'un traumatisme crâniens ou cérébro-lésées, n'est pas quelque chose de linéaire et l'orientation, prononcée à un moment donné, peut être remise en cause.

Dans ce cas, les services disponibles doivent permettre, avec souplesse et cohérence, certains réajustements, des allers et retours possibles d'un service à l'autre, sans que cela soit forcément pensé et vécu comme une situation d'échec.

Certains usagers, vivant sur le site depuis plusieurs années, et parce qu'ils en ont l'aptitude, aspirent à vivre au sein du parc locatif privé, au sein de la ville. Ils envisagent de se démarquer ainsi d'un lieu de vie « collectif » que sont les appartements individuels regroupés, forcément marqués d'une forte représentation sociale.

Cette démarche est la résultante d'une saine aspiration qui donne ou redonne à l'usager sa vraie place de citoyen au cœur de la cité. Cela tout en conservant un projet de vie pérenne et soutenu par le suivi du S.A.V.S. « éclaté », donc sans veille nocturne.

Leur appartement libéré, ce mouvement permet ainsi à d'autres usagers, à leur tour, de trouver sur site, un lieu de vie sécurisé et rassurant pour concrétiser leur première expérience de vie autonome.

Par voie de conséquence, l'activité du service ne cesse de monter en charge et les usagers du service sont plus nombreux, exprimant des demandes nouvelles et des besoins d'accompagnement sur des lieux extérieurs nécessitant des transports.

** C.D.A.P.H. : Commission Départementale de l'Autonomie des Personnes Handicapées*

Agréé pour accompagner initialement huit usagers, ce service a accompagné 13 personnes au cours de l'année 2014 ; six usagers à l'extérieur du site, nécessitant des déplacements.

Au regard de la pertinence de ce service, et du nombre de bénéficiaires, l'autorité de tarification, le Conseil Général de l'Yonne, a accepté l'augmentation sollicitée du temps d'accompagnement.

Ainsi l'équipe actuelle s'est trouvée renforcée d'un demi-poste pour conserver le taux indispensable de présence et la même fréquence d'accompagnement auprès des usagers.

Les ressources humaines :

Compte tenu de l'effectif, le personnel travaille le plus souvent en autonomie et exerce une responsabilité individuelle reconnue et acceptée.

L'encadrement propre au service à fait l'objet d'ajustement au cours de l'année 2014 pour répondre à l'accroissement de l'activité :

Ce changement a contribué à un suivi plus spécifique qu'il n'était plus possible d'assurer. Il permet aujourd'hui d'accentuer notre accompagnement sur les actes de la vie quotidienne, sur les accompagnements extérieurs et renforcer des temps pour les entretiens.

L'équipe expérimentée est la suivante :

- Un Aide Médico Psychologique à temps plein
- Une monitrice éducatrice à temps partiel
- Deux postes et demi de veilleurs de nuit

La présence du personnel de nuit contribue à rassurer ; elle est un gage de sécurité et s'avère, pour certains, particulièrement utile dans la dédramatisation de situations anxiogènes.

Les personnes ayant quitté le site pour vivre en ville conservent un lien avec ce personnel soit par téléphone soit en venant à la permanence.

Les ressources partagées issues du F.A.M. :

- Assistante sociale - Secrétaire de direction - Comptable
- Chef de service et Directeur.

Mouvement des usagers :

Au cours de l'année 2014, 13 personnes dont 7 sur site, ont été suivies par l'équipe du SAVS. Un service qui tourne à plein régime et qui apporte entière satisfaction aux usagers.

Sur ce service, aucune sortie du dispositif n'a été enregistrée au cours de l'année 2014 montrant ainsi une certaine stabilité des personnes au sein du territoire géographique en même temps qu'une satisfaction des modalités d'accompagnement établies et autres partenariats.

Par ailleurs, nous avons enregistré deux nouveaux suivis hors site :

- Un usager accompagné depuis le 1er mars 2014 qui habite à Michery
- Une autre personne accompagnée à compter du 15 juillet 2014 qui réside à Flogny la Chapelle 89360
- Une personne a fait le choix de suspendre le suivi SAVS en fin d'année 2014.
- Deux usagers du service ont effectué des séjours répétés en centre hospitalier ou de rééducation tout en continuant à bénéficier du suivi SAVS, ô combien utile dans ces circonstances!

Le profil des usagers et l'activité

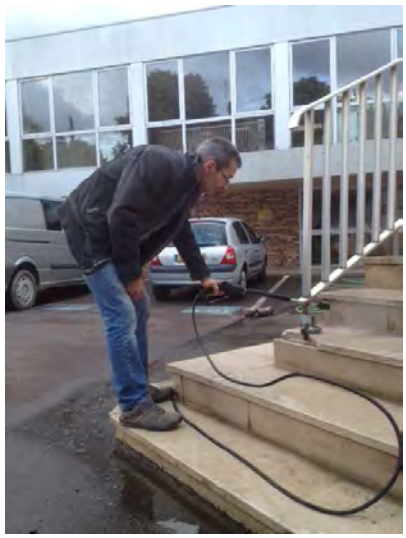

Huit personnes sont issues du FAM au sein duquel, elles ont pu mûrir et affiner leur projet de vie. Les autres personnes ont vécu préalablement au domicile, avec ou sans l'accompagnement de leur proches. Les personnes sont locataires à titre privé et bénéficient de l'APL. Un usager est propriétaire de sa maison depuis décembre 2012.

- l'âge moyen des usagers est de 46 ans.

Depuis l'ouverture en janvier 2007 jusqu'à la fin d'année 2014, 15 personnes ont été accompagnées par le SAVS.

Pour l'année 2014, compte tenu du nombre de bénéficiaires, il en découle une activité soutenue : 2 555 journées en S.A.V.S. et 1 918 en S.A.V.S. éclaté pour un total de 4 473 journées, activité record depuis l'ouverture.

	2007	*2008*	*2009*	*2010*	*2011*	*2012*	*2013*	*2014*
Capacité autorisée	8	8	8	8	8	8	8	8
Nbre de journées réalisées	2190	2196	2184	2865	3006	3902	3962	4473
Taux d'occupation réel	59,67	59,84	59,51	78,07	81,91	106,32	107,96	121,88

Ventilation des pathologies des usagers du SAVS

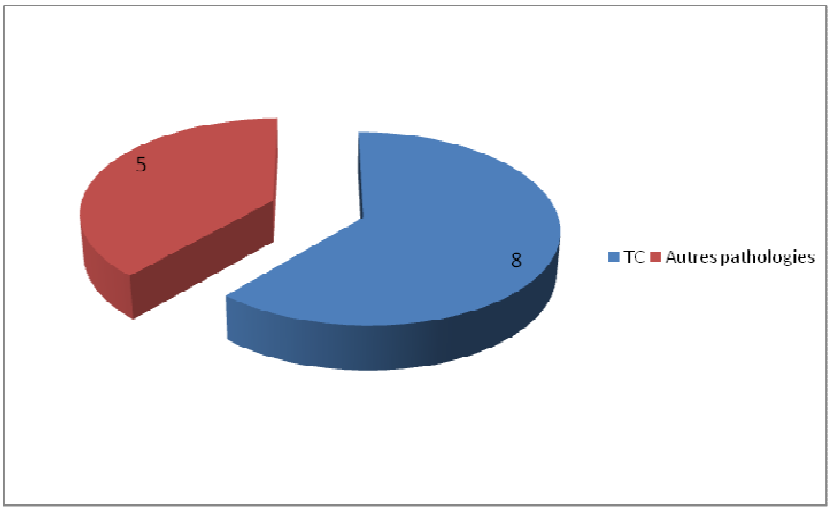

Répartition par tranche d'âge des usagers du SAVS

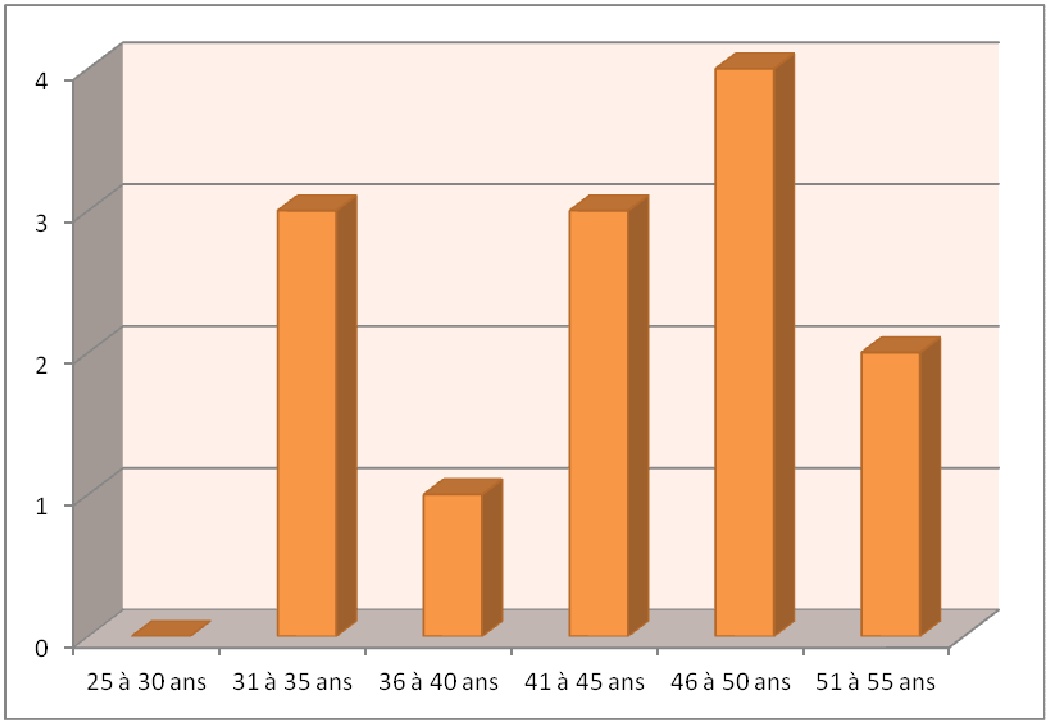

Mesures de protections prononcées

Dix usagers sont sous curatelle renforcée dont deux sont assurées par un parent ; un autre est sous curatelle simple, deux sont sans aucune mesure particulière.

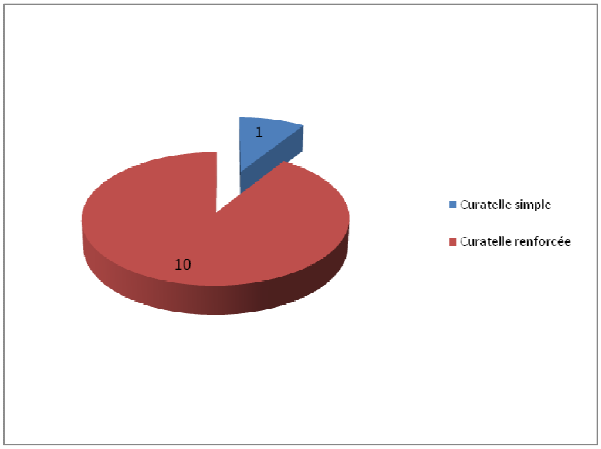

↳ Nous nous sommes rapprochés de nos partenaires locaux et tout particulièrement des agents des services tutélaires dans l'objectif de rendre encore plus lisible notre action et d'harmoniser nos interventions respectives. Cette démarche entamée en 2013 se concrétise par l'organisation d'une rencontre semestrielle avec les mandataires de l'UDAF, en présence d'un cadre, pour définir nos modalités de communication. Ces temps, bien investis, maintiennent la cohérence souhaitée.

↳ Le C.V.S. (Conseil de la Vie Sociale), commun aux deux services, est un lieu fort bien investi où les usagers et leurs familles, peuvent exprimer leur avis sur toutes questions concernant le service.

Synthèse de l'équipe

L'objectif du SAVS reste le même que celui fixé à l'ouverture à savoir soutenir les usagers dans des démarches visant la vie quotidienne, la gestion administrative et financière, le suivi médical, les relations sociales, les loisirs, le parcours professionnel en veillant à ce qu'ils restent toujours acteurs de leur projet.

Ainsi, on note une certaine constante dans les types d'accompagnement dispensé (Cf. graphique ci-contre).

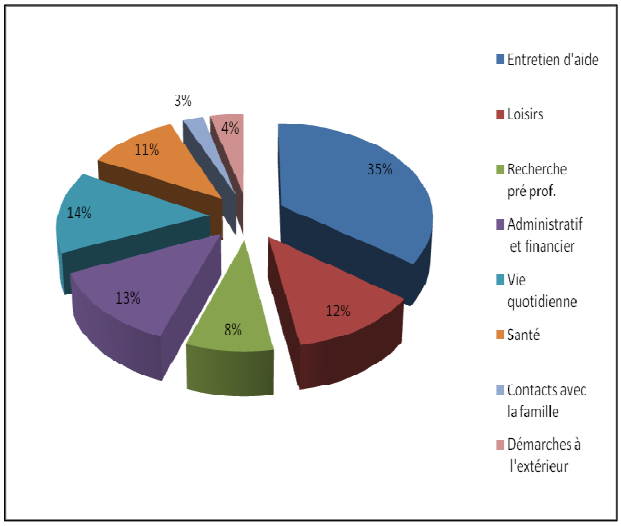

Fréquence moyenne par type d'accompagnement dispensé

Sur certaines situations, il nous faut définir la limite de notre accompagnement qui conditionne le maintien de la personne dans son projet de vie autonome; limite au-delà de laquelle il s'avère nécessaire, compte tenu de certaines mises en danger constatées, revisiter avec l'usager et le curateur, la pérennité du projet.

Ainsi, au cours de l'année 2014, nous avons été amenés à protéger, avec son accord, un usager en difficultés, en ayant recours à une réorientation momentanée, au FAM de l'Orval, en accueil temporaire, afin de le mettre à distance d'un environnement humain par trop envahissant et anxiogène. L'équilibre retrouvé, cette personne a pu regagner son domicile avec un accompagnement renforcé.

En effet, dans certaines situations nous devons amener l'usager à prendre conscience que le contexte dans lequel il évolue n'est pas compatible avec ses ambitions. Cela tout en respectant la sphère privée de la personne.

L'ouverture du GEM a permis de répondre à la demande d'ouverture sociale et de lien qui faisait défaut à certains usagers.

D'autres parts, nous avons pu constater qu'au fil des années, certains usagers ont tendance à laisser de côté certains acquis, difficilement obtenus.

Le maintien d'un suivi régulier est donc nécessaire pour les stimuler à nouveau dans leur quotidien. Nous devons garder à l'esprit que les personnes sont dans une démarche

d'autonomie et de ce fait nous ne devons pas nous substituer à elles pour la prise d'initiative mais l'inciter, la provoquer.

Nous avons optimisé l'utilisation de l'outil informatique ce qui nous permet d'améliorer la centralisation des données. Ce fichier initié par l'équipe de jour est consultable par les membres de l'équipe de nuit. Les données ainsi répertoriées nous permettent de rédiger les comptes rendus objectifs à l'approche des réunions de projet des usagers.

Des travaux ont été réalisés afin de bénéficier d'un bureau supplémentaire qui permettra d'accueillir les usagers dans les meilleures conditions.

Un nouveau système de vidéo surveillance a été mis en œuvre ; il contribue à renforcer la sécurité du site. Les portes automatiques sont installées pour faciliter et sécuriser l'accès aux logements.

D'autres travaux sont planifiés afin de rendre les boîtes aux lettres et l'élévateur plus accessibles.

A l'heure actuelle, les personnes qui ont fait le choix de vivre en autonomie ne pourraient pas se dégager d'un accompagnement car encore trop fragiles et influençables.

Compte tenu des séquelles cognitives présentes chez les personnes accompagnées, on conviendra que les modalités d'une vie autonome mobilisent, chez chacun d'eux, de sérieuses ressources.

Pour autant, certains ne perdent pas de vue la perspective d'une insertion ou réinsertion professionnelle, même partielle. Le passage par des actions de bénévolat, même si l'absence de rétribution est difficilement acceptée, est toujours riche d'indications sur l'éventuelle employabilité de la personne.

Soutenues par le S.A.V.S., certaines initiatives se concrétisent et aboutissent à de vraies mises en situations professionnelles, favorisant leur insertion sociale et la reconnaissance comme citoyen à part entière.

Très récemment, l'ouverture du GEM pour personnes cérébro-lésées a offert de nouvelles opportunités à certains usagers du SAVS : opportunités de sorties sur l'extérieur, d'ouverture sociale, de rencontres et d'implication dans la vie associative et citoyenne. (cf. page 69)

Pour l'année 2014, le tableau page suivante relate les interactions sociales, culturelles, sportives, rééducatives, de bénévolat ou professionnelles engagées par les usagers du service.

2014	Activités à caractère social, culturel ou sportif, rééducation	Activités à caractère professionnel
Usager 1		
Usager 2	Fréquentation du CAJ, 2 journées hebdomadaires	
Usager 3	Kinésithérapie : 3 fois par semaine Sophrologie : 2 fois par mois Espace multimédia-bibliothèque-médiathèque Fréquentation régulière du GEM	
Usager 4	Orthophonie : 3 séances hebdomadaires Kinésithérapie : 2 séances hebdomadaires Ostéopathie : 1 fois par mois Sorties culturelles régulières : théâtre, cinéma. Fréquentation régulière du GEM	
Usager 5		Contrat à durée déterminée de 12 mois à la CARSAT
Usager 6	Sorties culturelles (expositions, théâtre…) Fréquentation régulière du GEM	Contrat de bénévolat avec la municipalité de Sens : bénévolat 2 fois par semaine au service périscolaire
Usager 7	Deux séances hebdomadaires dans un club de sport local	
Usager 8	Fréquentation sporadique du GEM	
Usager 9	MJC de Sens : 1 fois par semaine Kinésithérapie : 2 fois par semaine Orthophonie : 1 fois par semaine et suivi CMP	
Usager 10	Nombreuses sorties créant du lien social	Divers services rendus aux personnes de son entourage
Usager 11	Fréquentation régulière du GEM Suivi au CMP	Missions temporaires
Usager 12		CDD de 12 mois au sein d'un service « Espaces Verts »
Usager 13	Club de loisirs : 1 fois hebdomadaire Activité sportive : natation	Contribution au sein de la jardinerie familiale

Actuellement le projet des usagers converge vers une recherche maximum d'autonomie, mais avec des moyens différents pour y parvenir. Chaque usager se réclame de l'aide que nous lui apportons et n'envisage pas pour le moment de s'en dégager.

Afin d'élargir le champ de l'accompagnement, nous sommes dans une recherche constante d'ouvertures et de partenariat (associations, mandataires judiciaires, service à la personne, administrations, médecins, etc..). Il nous appartient de veiller à ce que la personne soit prise dans sa globalité. Chaque partenaire, ayant une mission spécifique, le risque serait de morceler nos actions.

Les relations familiales

Avec le recul, il nous faut constater que leur maintien peut être indispensable à la réalisation du projet. La personne accompagnée a besoin de se faire reconnaître et de bénéficier de l'affection de ses proches.

Ne pas favoriser ce rapprochement est, pour certains, dommageable car leur famille reste le premier repère sociétal.

Tous gardent un lien avec leur famille soit par téléphone, en les accueillant, ou en se rendant dans le cadre familial.

Pour sa part, le service communique régulièrement avec six familles (téléphone ou rencontres)

Le tableau ci-dessous ventile, par résident, le nombre et le contenu des journées passées à l'extérieur de leur appartement au cours de l'année 2014.

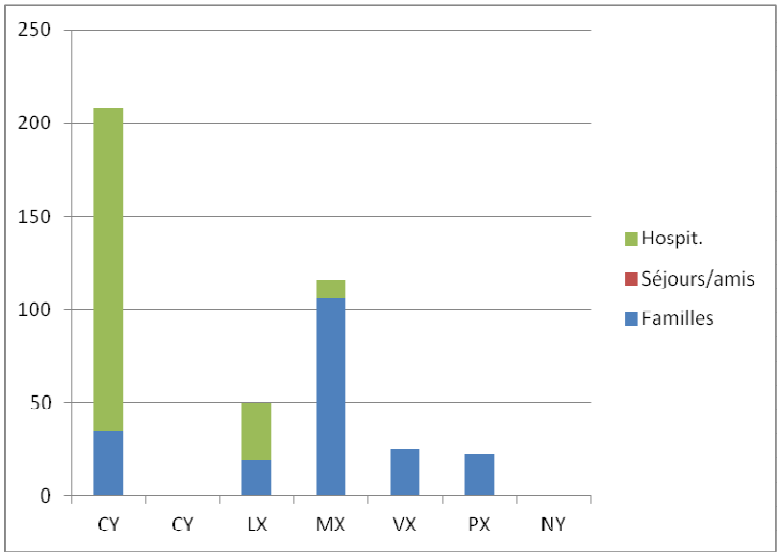

Usagers sur site

Le questionnaire de satisfaction

L'association s'inscrit dans une démarche d'amélioration continue de la qualité. Répondant à la législation en vigueur, un recueil d'opinion anonyme, sous forme de questionnaire de satisfaction, a été effectué auprès des usagers du SAVS en fin d'année 2014.

Les usagers ont pu ainsi exprimer la façon dont ils percevaient le service, son fonctionnement et son organisation.

L'utilisation des résultats a pour but d'instaurer un dialogue constructif et continu qui doit permettre d'améliorer la réponse apportée, au travers de 4 grands axes :

- le logement et la situation géographique
- l'accompagnement
- le suivi et les supports documentaires
- l'intégration dans la cité

Les 11 questionnaires distribués sont tous revenus renseignés. Les résultats présentés aux salariés, seront prochainement dévoilés en CVS ainsi qu'aux membres du conseil d'administration. Tous ont avantage à s'imprégner des indicateurs issus de l'analyse des données collectées.

Ces résultats seront remis aux autorités de tarification : Conseil Général de l'Yonne et Agence Régionale de Santé de Bourgogne en même temps que le présent rapport d'activités.

Cette démarche sera reconduite annuellement.

Les neuf tableaux suivants sont représentatifs des tendances recueillies :

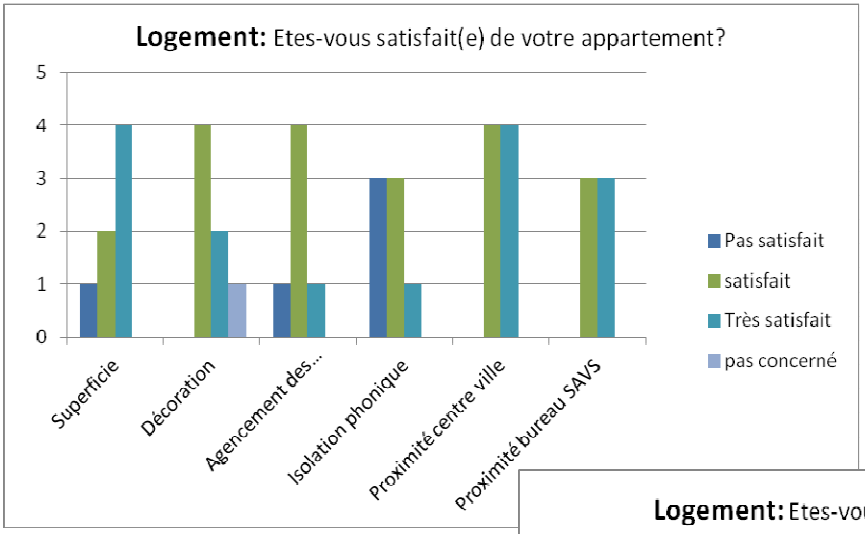

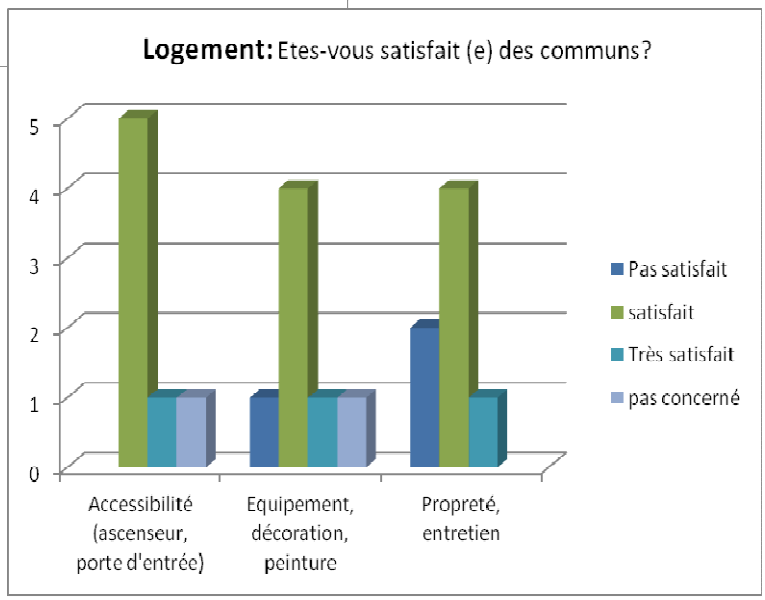

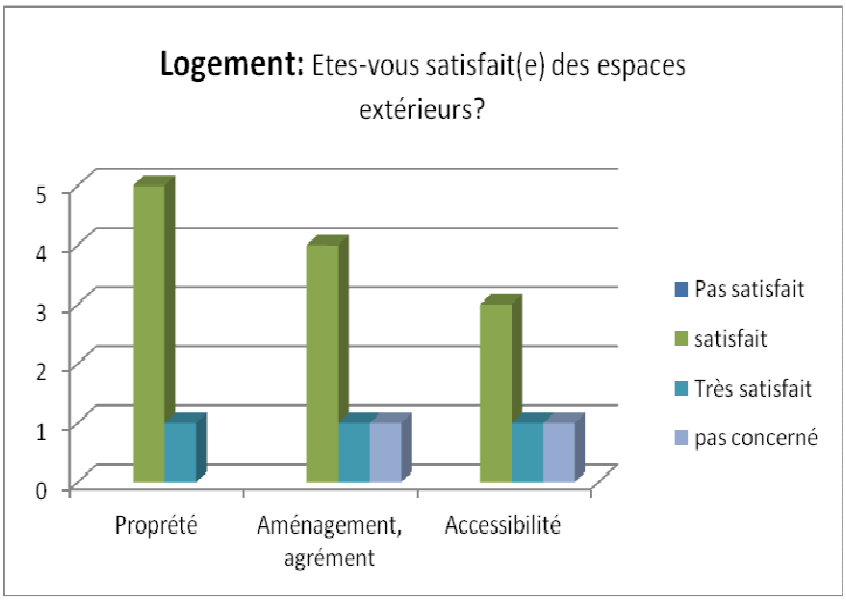
Logement: Etes-vous satisfait(e) des espaces extérieurs?
5
4
3
2
1
0
Propreté
Aménagement, agrément
Accessibilité
Pas satisfait
satisfait
Très satisfait
pas concerné

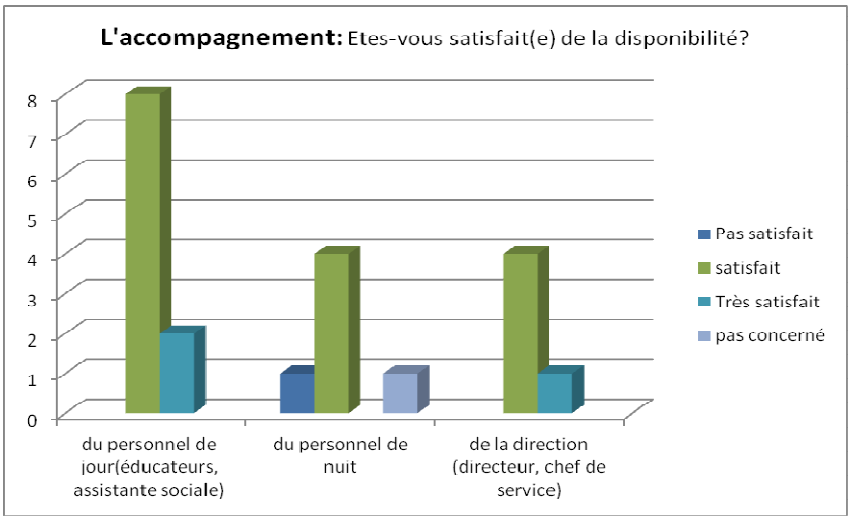
L'accompagnement: Etes-vous satisfait(e) de la disponibilité?
8
7
6
5
4
3
2
1
0
du personnel de jour(éducateurs, assistante sociale)
du personnel de nuit
de la direction (directeur, chef de service)
Pas satisfait
satisfait
Très satisfait
pas concerné

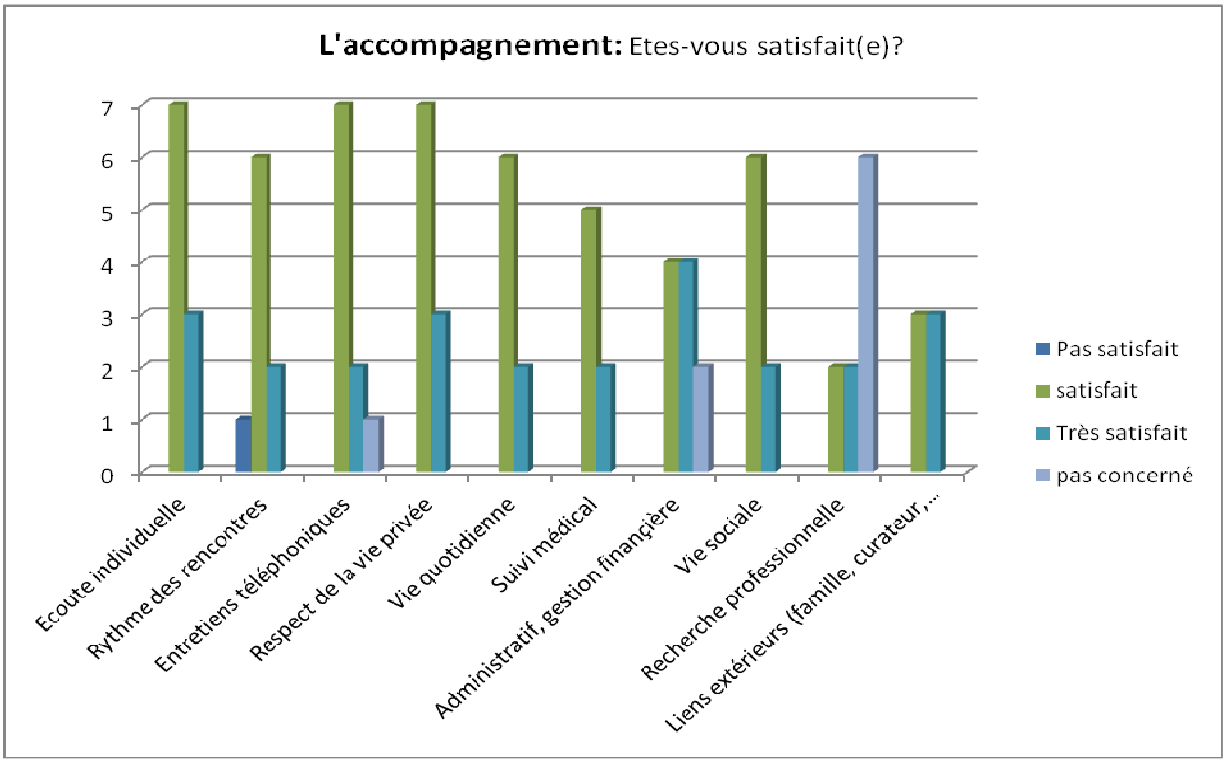
L'accompagnement: Etes-vous satisfait(e)?
7
6
5
4
3
2
1
0
Ecoute individuelle
Rythme des rencontres
Entretiens téléphoniques
Respect de la vie privée
Vie quotidienne
Suivi médical
Administratif, gestion financière
Vie sociale
Recherche professionnelle
Liens extérieurs (famille, curateur,...
Pas satisfait
satisfait
Très satisfait
pas concerné

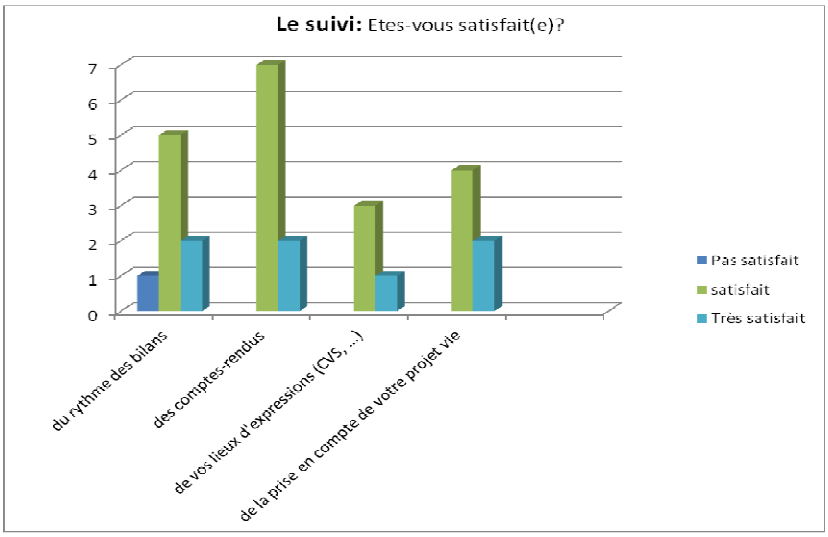
Le suivi: Etes-vous satisfait(e)?
7
6
5
4
3
2
1
0
du rythme des bilans
des comptes-rendus
de vos lieux d'expressions (CVS, ...)
de la prise en compte de votre projet vie
Pas satisfait
satisfait
Très satisfait

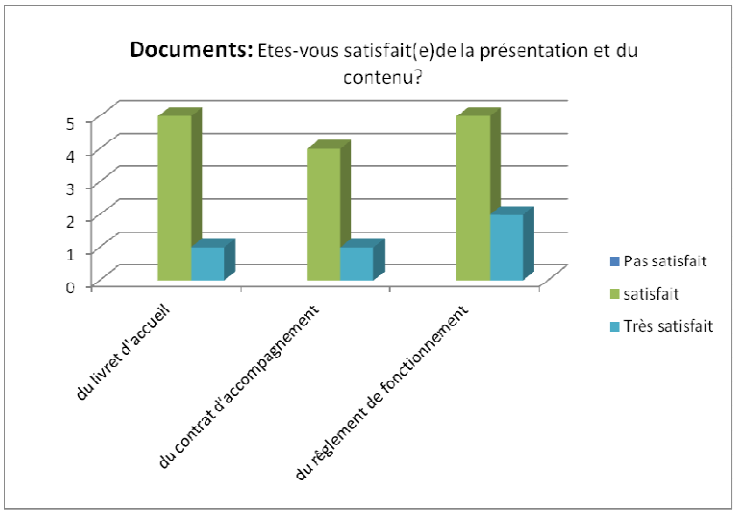
Documents: Etes-vous satisfait(e)de la présentation et du contenu?
5
4
3
2
1
0
du livret d'accueil
du contrat d'accompagnement
du règlement de fonctionnement
Pas satisfait
satisfait
Très satisfait

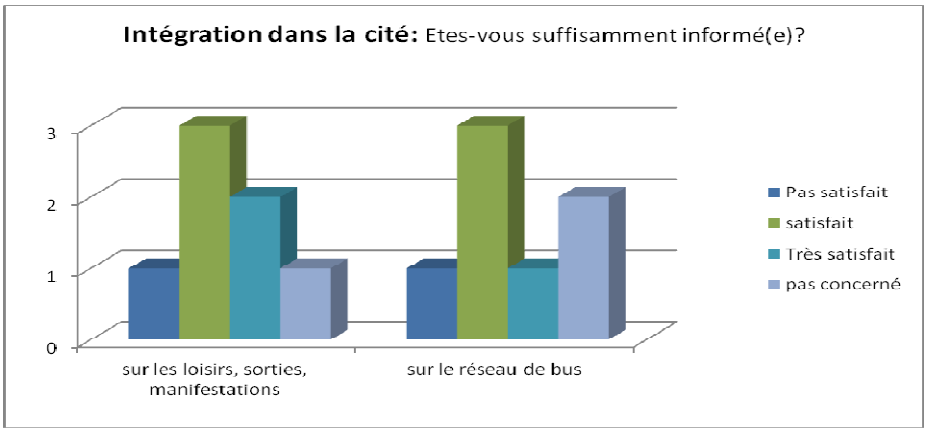
Intégration dans la cité: Etes-vous suffisamment informé(e)?
3
2
1
0
sur les loisirs, sorties, manifestations
sur le réseau de bus
Pas satisfait
satisfait
Très satisfait
pas concerné

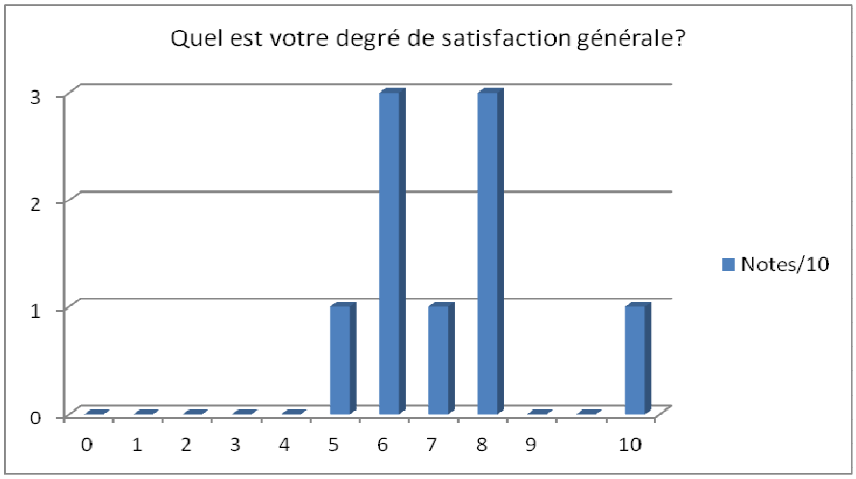
Quel est votre degré de satisfaction générale?
3
2
1
0
0
1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
Notes/10

En conclusion, le S.A.V.S., tel qu'il fonctionne actuellement, répond aux attentes exprimées par les personnes victimes d'un traumatisme crânien ou cérébro-lésées puisque la moyenne des notes obtenus est de 7, 10 sur 10.

Grâce à une prise en compte graduée des séquelles cognitives et comportementales, avec la mise en place d'outils de compensation adaptés et de relais locaux, le service parvient à maintenir durablement l'usager dans un projet de vie de citoyen autonome qui répond à ses aspirations et qui s'avère être moins coûteux pour la société.

*****

Cathédrale St Etienne de Sens

Conclusion

En comportant de nombreux indicateurs, ce rapport permet au lecteur de mesurer l'activité des services et leur pertinence respective dans le parcours malaisé, souvent semé d'embuches, de la reconstruction, de la réinsertion, d'une personne blessée.

Les indicateurs recueillis au cours de cette année 2014, qu'ils émanent d'organismes extérieurs, de partenaires, mais plus encore des usagers et de leur proches, doivent asseoir nos certitudes mais surtout nous encourager à maintenir notre analyse, notre réflexion à un haut niveau afin d'effectuer, en permanence, les ajustements qui s'imposent.

Le mérite en revient prioritairement aux salariés des services qui, compte tenu de leur engagement professionnel et de leur empathie, portent, soutiennent et accompagnent les résidents et leur famille de façon efficiente.

L'axe essentiel pour cette année 2015 demeure la mise en œuvre de 4 places de S.A.M.S.A.H. dédiées aux personnes victimes d'une cérébro-lésion acquise (cf. page 6), cela afin d'apporter les réponses attendues localement par certaines familles.

Avec recul et détermination, notre énergie sera consacrée au montage et au financement de notre projet d'agrandissement du FAM à Lixy, (cf. page 48), tant sa pertinence s'impose dans la logique de parcours et d'innovation des réponses nécessaires aux victimes.

Très récemment, en fin d'année 2014, le projet associatif d'ACOR a été réécrit par les administrateurs de l'association. Sa révision a réaffirmé l'objet social et la cohérence et la pertinence globale de tous ses services.

Un certain nombre de paramètres et de projets sont donc encourageants, stimulants et engendrent légitimement une forme de satisfaction et donne du sens à nos vies associatives et professionnelles.

« *La vie, c'est ce qui arrive quand on a d'autres projets* » John Lennon

*****

Avril 2015

Association ACOR
Présidente
Elisabeth THIBORD

Directeur
Alain VIAULT

Responsables du Service Médical

Docteur Hélène ZAMBELLI, Médecin M.P.R.
Docteur Bruno JANUEL, Médecin généraliste
Docteur David ZAJTMAN, Médecin Psychiatre

Chef de service
Claire Sophie LEMAIRE

Responsable du service
Claire Sophie LEMAIRE

Equipe « satellite »

Psychologues
- Anne Sophie LAMOUREUX
- Stéphanie PION

Neuropsychologue
- Gaëlle BLONDEAU

Ergothérapeute
- Margaux GUIMARD

Kinésithérapeute
-

Orthophoniste
- Estelle DA SILVA
- Sophie DROUHIN (libérale)
- Aurélie MARQUET (libérale)

Infirmières

- Susanne HERON

- Christine LEFORT

Assistante sociale

- Frédérique HOLLANDRE

Equipe Vie Quotidienne

Aide soignants
- Carine ITASSE
- Sophie LECOT
- Stéphanie CHABANCE
- Viviane LAURENT
- Céline BOILOT
- Aurélia FOURGEOT

A.M.P.
- Dominique LUSIGNY
- Aucéane ARCAL
- Marjorie RAYMOND
- Stéphanie PILLAULT
- Aurélien MARIUS

Equipe de nuit

Aide soignants
- Sandrine BARDIN
- Amandine CAZALIS
- Yann MOUCHARD
- F.F. Ivana CHARBONNIER

Equipe de Jour

Educatrice spécialisée
- Agnès TOKARSKI
- Emilie BARROS

Art thérapeute
- Sandrine VONIN

Monitrice Educatrice
- Jacqueline BOUCHER

Moniteur d'atelier
- Régine HUGON
- Patrick BARON
- Barbara GROULT

Musicothérapeute
- Vincent DODET

Animateur sportif
- Olivier MARTIN

Service administratif

Comptable
- Dominique HUOT

Secrétaire Direction
- Muriel QUINTIN

Services Généraux

Agent de service
- Stéphanie POURCELOT
- Sylvie MAKAROF
- Nathalie GREY

Agent technique
- Frank MARCHAND

Restauration
Personnel du groupe « *Elite Restauration* »
- Virginie PIROELLE
- Elodie

S.A.V.S.

Monitrice Educatrice
- Chantal BRIFFAUX

A.M.P
- Yannick LAHAYE

Garde malade : **(Veilleurs)**
- Christophe CHIJOU
- Ludwig PIVERT

Agent de service
« *EDEN*»

C.A.J.

Moniteur d'atelier
- Régine HUGON
- Patrick BARON
- Barbara GROULT

Educatrice artistique
- Sandrine VONIN

Musicothérapeute
- Vincent DODET

« ASSOCIATION ACOR »
CONSTITUTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
au 30 avril 2015

NOMS	QUALITES
COLLEGE A	
M. Pascal CROU	Administrateur
M. Jacques GUILLEMANT	Vice Président
Mme Marie-Jeanne HENRY	Vice Présidente
M. Patrick JEANNE	Administrateur
M. Jean-Paul LEGOURD	Trésorier
M. Denis LEPRETRE	Secrétaire
Mme Elisabeth THIBORD	Présidente
M. Christophe VERGNOL	Administrateur
COLLEGE B	
Mme Michèle de PREAUDET	Représentant l'AFTC Ile de France
	Représentant l'AFTC Bourgogne
M. José LEROUX	Représentant Groupama Yonne
Mme Elisabeth TROUSSARD	Représentant la MSA Yonne
	Représentant la MSA Yonne
Mme Marie MONS	Représentant des familles
Mme Estelle COUPARD	Représentant des familles
Mme Muriel QUINTIN	Représentant du personnel
INVITES	
M. Alain VIAULT	Directeur des services
M. Jean BARUCQ	Président d'Honneur
M. Dominique PAQUIS	Commissaire aux comptes

Annexe 1

Cahier Local 08 | MORVAN / AUXOIS / OUCHE | LE BIEN PUBLIC Vendredi 12 septembre 2014

POUILLY-EN-AUXOIS. Tir à l'arc ou à la carabine, golf, basket… de nombreux sports étaient proposés.

Un premier trophée réussi

Le premier trophée Handisport des traumatisés crâniens et cérébro-lésés, organisé par le Comité régional handisport de Bourgogne (CRHB), a réuni trente-cinq adultes.

Ils s'appellent David, Jérémy ou Nadine. Les mouvements sont difficiles, le pas hésitant et la démarche désordonnée. Ce ne sont pas des sportifs mais des adultes atteints de traumatismes crâniens ou cérébro-lésés. Lundi, trente-cinq adultes en situation de handicap venus d'établissements spécialisés de toute la Bourgogne ont participé au premier trophée Handisport du Comité régional handisport de Bourgogne (CRHB) au gymnase de Pouilly-en-Auxois.

« Pour nous, le sport apparaît comme un outil privilégié de promotion individuelle, d'intégration sociale autant qu'un espace de loisirs et d'espoir », rapporte Bruno Harduin Auberville, président du CRHB.

Le sport comme vecteur de motivation

En salle ou sur le terrain synthétique, la concentration est maximale dans la pratique de la sarbacane, du lancer de javelot, ou encore du tir à l'arc ou à la carabine laser. Chaque geste nécessite un effort parfois surhumain, souvent stimulé par les conseils des accompagnateurs. « L'activité sportive doit constituer un outil de motivation et viser la rééducation d'une fonction motrice, cardio-vasculaire, exécutive (planification et anticipation), sensorielle, praxique (usage des objets), ou mnésique (l'attention, la mémoire) », explique encore Bruno Harduin Auberville.

Pour immortaliser ces moments partagés, un caméraman a suivi les efforts de chaque compétiteur.

En fin de journée, la remise des récompenses et médailles offertes par la Ville et la communauté de communes de l'Auxois Sud, a eu lieu en présence d'Annick Radigon, adjointe chargée des sports, et Yves Courtot, conseiller général du canton.

1

2

3

4

5

1 L'ensemble des participants.
2 Un lancer réussi.
3 Lancer de javelot.
4 L'entraide, maître mot de la journée.
5 Concentration au tir à la carabine.
6 et 7 Golf et basket étaient proposés.

Photos Xavier Dumont

6

7

Annexe 2

EN TOUS SENS

« Vous voulez de l'aide ? »

Deux adultes suffisent parfois à peine pour aider une personne handicapée à extirper son fauteuil roulant coincé entre deux pavés. Imaginez donc sa difficulté lorsqu'elle se promène seule.

Il n'est pourtant pas compliqué de simplifier la vie d'une personne handicapée ou à mobilité réduite. En l'aidant par exemple à monter la marche d'un magasin, à traverser une route ou à monter un trottoir. Parce qu'accessibilité rime aussi avec solidarité.

LA PHRASE DU JOUR

« La question est surtout de savoir frapper à la bonne porte.

Jean Bernard, délégué, à Sens, de l'Association des paralysés de France, à propos des nombreux obstacles qui se dressent face aux handicapés et personnes à mobilité réduite.

ACCESSIBILITÉ. Délai. L'ordonnance prévoyant de nouveaux délais pour la mise en accessibilité des lieux publics et transports aux handicapés a été présentée jeudi dernier, en conseil des ministres. Ceux, qui ne se sont pas mis en conformité, devront déposer, d'ici octobre 2015, un Agenda d'accessibilité programmé (Ad'ap), dans lequel ils s'engagent à réaliser les travaux dans un certain délai. ■

Sens → Vivre sa ville

HANDICAP ■ Des bandes d'aide à l'orientation ont été partiellement installées place de la République

Un pas sur la route de l'accessibilité

Mireille, non-voyante, et Sylvie, malvoyante, apprécient les bandes de guidage installées place de la République. Mais il reste à faire pour faciliter leur quotidien.

Olivier Richard
olivierrichard@centrefrance.com

GUIDÉES. Mireille, non-voyante, et Sylvie, malvoyante, se sentent en sécurité entre les bandes en relief. Photo v. e.

Elles passent le balai, comme elles disent en riant. Lorsqu'elles se déplacent, Mireille Crétenet, 58 ans, et Sylvie Ojalvo, 50 ans, font des mouvements de gauche à droite et de droite à gauche avec leur canne blanche. Cela fonctionne très bien entre les nouvelles bandes d'aide à l'orientation (BAO), en relief et contrastées, installées ce mois-ci place de la République. « On se repère plus facilement et on se sent en sécurité. On est bien guidé », constate Mireille, non-voyante. « D'ailleurs, beaucoup de gens les utilisent. Et pas uniquement des personnes handicapées. Il y a notamment des mamans avec des poussettes », ajoute Sylvie, malvoyante.

Où sont les zones tactiles ?

Les deux adhérentes de l'association Voir Ensemble constatent néanmoins que l'aménagement n'est pas complet. « Normalement, les bandes doivent se prolonger jusqu'à l'angle avec la Grande-Rue. C'est ce que nous avions vu l'année dernière avec le chargé de mission du Pave (plan de mise en accessibilité de voirie et des espaces publics, N.D.L.R.) » Surtout, il manque des zones tactiles en revêtement granuleux, entre les bandes, sur les abaissements de trottoirs. « Ces plaques doivent nous permettre de repérer le bord du trottoir et d'éviter de glisser, souligne Sylvie. Actuellement, ces abaissements sont très glissants quand il pleut. »

Mireille et Sylvie espèrent que d'autres bandes de guidage seront installées en centre-ville, notamment sur les promenades. « Des bandes étaient prévues boulevard des Garibaldi, au niveau de la gare routière. Il en faudrait également à l'angle du boulevard du 14-Juillet et de la rue de la République. Ce sont des endroits assez dangereux pour les malvoyants », estime Mireille.

Des dalles glissantes

Les deux Sénonaises estiment que leur ville est plutôt accueillante pour les déficients visuels. « Certes, des trottoirs sont très étroits dans l'Amande. Mais c'est un quartier ancien, on ne peut pas faire grand-chose. » Toutefois, elles n'apprécient guère les dalles podotactiles à certains carrefours, sur les trottoirs. « Ces plaques en métal sont trop dures, font mal aux pieds. Et elles sont très glissantes quand il pleut ou il gèle. Il faudrait les remplacer par des dalles en caoutchouc ou en résine, comme dans le métro à Paris. »

Enfin, Mireille et Sylvie souhaiteraient que des systèmes sonores soient installés sur certains feux tricolores, notamment sur les promenades. « Par le passé, on nous a dit que des riverains n'en voudraient pas. Je ne peux pas le croire, dément Mireille. Les sons sont très discrets et ne sont pas forcément permanents. Ils peuvent être déclenchés par des boîtiers qui seraient remis aux malvoyants. » ■

« Je ne tourne pas en rond, je cherche un accès »

« J'ai fait un AVC. En cinq minutes, la vie devient vite compliquée. » Cor Nathalie Rivette circule, depuis, en fauteuil roulant et, les bons jours, avec une canne.

Non sans mal dans le cœur de Sens. Besoin d'entrer à l'hôtel de ville ? Un ascenseur l'attend à l'arrière du bâtiment. « Je le sais parce qu'on me l'a dit. Mais ce n'est pas indiqué sur la nouvelle entrée », soupire la Sénonaise, bloquée devant l'escalier.

Direction la place de la République. Avec quelques pavés à traverser. « C'est joli mais ce n'est pas bien pour nous. Ni d'ailleurs, pour les mères avec une poussette. « Ni pour aucune personne à mobilité réduite. Les creux et les bosses sont piégeux pour qui n'a pas le pied sûr.

Changer de trottoir est une autre histoire. Entre les marches et les pentes trop raides, Nathalie Rivette doit se frayer un chemin. « Les gens doivent parfois penser que je tourne en rond. Mais non, je cherche un accès. Je passe mon temps à faire des détours ! » Elle préfère en rire. Accompagnée d'Hervé Gyguric, Hélène Delabre et Jean Bernard, de l'Association des Paralysés de France, elle pourra ce jour-là rouler rue des Déportés-et-de-la-Résistance. « Je n'y viens jamais. » Trop d'obstacles. De panneaux, de poubelles, de véhicules sur le trottoir. La rue piétonne est plus facile.

EN FAUTEUIL. La route est parée d'obstacles pour Nathalie Rivette.

Cela tombe bien. Nathalie Rivette adore la mode. Mais ici, trop de marches à monter. « On ne va pas rester chez nous à regarder la télé ? Ça m'énerve. Mais je suis têtue. » Alors Nathalie et d'autres patients de l'Orval ont décidé de travailler sur le thème de l'accessibilité à Sens, dans un Groupe d'entraide mutuelle. Elles veulent monter un dossier. « Pour faire avancer les choses. » Comme le fait, à sa façon, l'APE. En particulier Hervé Gyguric, son représentant à la mairie. « Sur certains chantiers de voirie, j'ai fait des remarques, qui ont été prises en compte, se réjouit-il. Les municipalités de Sens ont en général une oreille attentive. » ■

Pascale De Souza
pascale.desouza@centrefrance.com

Contacts. GEM (03.86.67.14.17) | AM (03.86.65.16.55 ou 03.86.46.32.15)

UN PLAN D'ACTIONS

La municipalité de Sens a prévu d'installer d'autres bandes d'aide à l'orientation, par exemple à la salle des fêtes. Pour ce qui est de l'accessibilité des bâtiments municipaux aux personnes handicapées ou à mobilité réduite, des aménagements sont faits ou fil des années. Une rampe a par exemple été mise à la médiathèque et l'accueil de l'hôtel de ville mis aux normes. L'accès de l'Espace Cheillots doit aussi être revu à l'occasion de sa rénovation.

La Ville prépare en outre pour la fin du premier semestre 2015 un Plan de mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics (Pave). Le diagnostic est en cours. Le Pave définira le programme de travaux et son coût. Des aménagements ont déjà été réalisés lors des récents chantiers. Dans la rue d'Alsace-Lorraine, par exemple, ou dans le cadre de la rénovation urbaine, avec notamment l'abaissement de bordures de trottoirs.

Annexe 3

Le centre de l'Orval a ouvert ses portes

ACTIVITÉS. Les animatrices ont montré le travail réalisé par les résidents au cours de l'atelier artistique.

Le centre de l'Orval à Lixy, qui accueille 30 résidents cérébro-lésés, a ouvert ses portes samedi.

« Ce matin, nous avons accueilli les familles. C'est toujours un moment fort, chargé d'émotions. Après le déjeuner, nous avons ouvert les portes aux partenaires et à tous ceux qui sont à la recherche d'une solution d'accueil pour un proche. Souvent ces familles sont confrontées à d'énormes difficultés. Il n'y a pas de réseau établi qui permet de connaître la filière », confiait André Viault, le directeur de l'établissement.

Tout au long de l'après-midi les familles et les visiteurs ont pu rencontrer les animateurs des différents ateliers proposés. « Aujourd'hui, le plus beau c'est de voir les anciens revenir et ceux qui ont maintenant un travail, nous dire leur joie », confiait le directeur.

Annexe 4

MICHERY 32e salon de peinture et sculpture de l'ACM 14 octobre 2014

« L'art sauvera le monde »

(Fiodor Dostoïevski)

La salle des fêtes de Michery accueillait samedi et dimanche derniers les œuvres plastiques réalisées par des artistes indépendants de l'Aube, de Seine-et-Marne et bien sûr de l'Yonne, mais aussi par les enfants des écoles communales et les résidents du Centre de l'Orval de Lixy…

Une production riche était exposée le week-end dernier à la salle des fêtes de Michery, comme pour témoigner du dynamisme créatif d'artistes amateurs et professionnels, mais aussi de la volonté sans faille de quelques-uns de faire vivre l'art en milieu rural.

Parmi ceux-là, Jean-Paul Mendiant, président de l'ACM, l'Association Culturelle de Michery, qui a remis aux lauréates sélectionnées par le comité leur prix.

À commencer par le Prix du jury qui est revenu à Marie-Christine Lenoir (Pont-sur-Seine) pour sa toile « Iréna » ; le Prix du sénateur remis à Suzanne Bardin (Troyes) pour « Mon île °2 » ; le Prix du député reçu par Régine Hugon (Évry) pour « La Provence » ; le Prix du Conseil général à Martine Sainton (Sainte-Savine) pour « Montmartre » ; le Prix de la municipalité à Claudine Plestan (Saint-Parres-aux-Tertres) pour « Les deux couples tango », et le Prix spécial attribué à Dominique Laurent, invitée d'honneur de ce 32e salon des arts plastiques, pour ses sculptures.

Plusieurs panneaux avaient été dressés pour l'occasion qui présentaient les travaux de chacun au nombre desquels trois œuvres collectives saisissantes nées de l'atelier d'art plastique du centre de l'Orval de Lixy. Un atelier encadré par Régine Hugon et Jacqueline Boucher qui travaillent dans ce foyer d'accueil médicalisé auprès de personnes cérébro-lésées et victimes de traumatismes crâniens. Cette année, le centre de l'Orval aura donc présenté trois techniques mixtes de grande dimension inspirées des œuvres de Klimt, de Miro et de Fernand Léger, sur le thème de la féminité.

Une présence au milieu des autres qui participe du processus de revalorisation de ces personnes victimes d'accidents dont la vie a soudainement basculé et qui, au-delà du handicap physique, ont bien souvent à gérer une mésestime de soi cruelle que le fait d'exposer hors des murs du centre contribue à combattre. ■

Chrystel GUENE

Lauréates des prix décernés par le comité de l'ACM, avec, au centre vêtue de gris, Dominique Laurent, qui était cette année l'invitée d'honneur de l'association

GISY-LES-NOBLES Des "Vols découverte" pour Handiciel

Dans le cadre de l'opération Handiciel, l'Association Sénonaise des Constructeurs Ama-teurs d'Aéronefs a organisé la semaine dernière une journée "Vols découverte" à l'aérodrome de Gisy-les-Nobles pour les membres de la section Handiciel.

Chaque année, l'Association Sénonaise des Constructeurs Amateurs d'Aéronefs (ASCAA), présidée par Jacques Page, participe à la journée "Vols découverte" pour les membres de la section Handiciel. 28 Vols découverte ont été effectués sur les appareils des membres de l'ASCAA et leurs amis qui ont bénéficié d'une météo favorable.

"Tous les bénéficiaires de cette journée sont repartis enchantés et leur sourire est notre plus belle récompense" a souligné Jacques Page.

"La section Handiciel du centre de l'Orval à Lixy (le centre organise une journée portes ouvertes samedi 27 septembre durant l'après-midi) participe à un projet où l'on construit un aéronef par et pour les membres de la section, grâce au savoir-faire des membres de l'ASCAA, est donc restée toute la journée : vol le matin, repas en commun et à nouveau vol l'après-midi".

Une journée appréciée aussi bien par la section Handiciel que par les adhérents de l'ASCAA qui partagent ainsi leur passion de l'aviation.

La section Handiciel a réalisé 28 "Vols découverte"

...di 26 Septembre 2014

Annexe 5

Motion nationale adoptée lors de l'Assemblée Générale du 28 mars 2014

Motion UNAFTC
Assemblée Générale 2015

1) L'UNAFTC souhaite réaffirmer que les personnes qualifiée de « syndrome d'éveil non répondant improprement appelées état végétatifs ou dites pauci relationnelles sont des personnes handicapées dont la situation est celle d'une dépendance extrême et d'altération majeure de la conscience. Elles ne sont pas du seul fait de cet état en « situation d'obstination déraisonnable »
L'UNAFTC rappelle que le rapport LEONETTI CLAEYS (page 10) indique en effet que « l'obstination déraisonnable peut également concerner les personnes qui se trouvent dans un état végétatif chronique ou pauci-relationnel ». Le ministère de la Santé estime à 1500 le nombre de personnes actuellement dans cette situation. Ces personnes sont « hors d'état d'exprimer leur volonté » selon les termes de la loi de 2005 et sont nombreuses à n'avoir pas rédigé de directives anticipées. Dans ces cas d'une grande complexité, il est nécessaire de rechercher la volonté de la personne, à la lumière des éléments qu'il est possible de recueillir tout en prenant le temps nécessaire d'une décision apaisée. »
La circulaire du 3 MAI 2002 avait au contraire décidé de créer des unités dédiées à ces personnes pour mettre en place un accompagnement adapté et de longue durée. L'UNAFTC entend rappeler encore qu'une étude est actuellement menée sur la qualité de vie de ces personnes dans ces unités dédiées et à domicile.

❖**L'UNAFTC demande en conséquence que les états dits EVC/EPR ne soient pas qualifiés de situation d'obstination déraisonnable et que la loi le précise.**

2) Concernant la situation des personnes en phase avancée ou terminale d'une affection incurable :

❖ **L'UNAFTC demande que :**

L'article L 1111-12 Code de Santé Publique soit ainsi rédigé :

Lorsqu'une personne, en phase avancée ou terminale d'une affection grave et incurable, quelle qu'en soit la cause, est hors d'état d'exprimer sa volonté, et en l'absence de directive anticipée ou de désignation d'une personne de confiance, une procédure de décision collégiale est engagée, associant les professionnels et tous les proches souhaitant y participer pour témoigner de la volonté antérieurement exprimée par le patient. Si cette procédure ne permet pas de dégager un consensus, une médiation totalement indépendante des parties est engagée.
S'agissant des mineurs, les titulaires de l'autorité parentale sont réputés être personnes de confiance.

3) L'UNAFTC rappelle que l'AAH est une aide financière qui permet d'assurer un revenu minimum à un adulte handicapée attribuée en fonction des ressources de la personne handicapée et de son conjoint (e).

❖ **L'UNAFTC demande que le principe du calcul de l'AAH soit un droit individuel, tout comme le droit à la formation ou à l'assurance chômage, et non un droit en fonction des revenus du conjoint pour le respect du droit à la dignité des personnes handicapées.**

4) L'UNAFTC souhaite que la politique de désinstitutionalisation ne dissimule pas un délitement des organisations sociales aux fins d'économie budgétaire.
Dans une première approche, la désinstitutionalisation s'inscrit dans la philosophie du projet de vie, dans la reconnaissance d'une singularité qui passe par le retour à un lieu de vie privé censé incarner les choix subjectifs de la personne
La question est de savoir si le processus de désinstitutionalisation permet à chacun de prendre en main son destin ou au contraire détruit l'intégration sociale.
❖ **L'UNAFTC demande que l'état s'engage sur une véritable politique des financements de la compensation du Handicap notamment concernant l'aide humaine et d'une intégration citoyenne en conformité des engagements pris par la France sur la scène internationale notamment dans la convention internationale sur les droits des personnes handicapées.**

5) L'UNAFTC souhaite que soit mise en œuvre une véritable politique de coopération entre professionnels, usagers et proches et que celle-ci s'inscrive dans un mouvement ou la parole de l'usager et de sa famille soit entendue et reconnue.
❖ **L'UNAFTC demande que les AFTC et l'UNAFTC soient associées au déroulement de la feuille de route 2015-2017 du Ministère des Affaires Sociales et de la Santé et que le rôle des AFTC soit intégré dans un dispositif de coopération transversale à toutes les étapes du parcours de vie des personnes cérébro-lésées.**

6) L'UNAFTC s'inquiète que la feuille de route 2015-2017 du Ministère des Affaires Sociales et de la Santé envisage, pour l'exercice regroupé des professionnels de santé, des contractualisations permettant une rémunération forfaitaire d'équipes pluridisciplinaires.
❖ **L'UNAFTC demande que ces rémunérations soient évaluées de telle manière qu'elles rémunèrent justement l'investissement des professionnels concernés et ne soit pas source de démotivation ou de désinvestissement de ces derniers.**

7) Dans le cadre du projet de loi santé, un amendement prévoit que les MDPH rendent 2 orientations : une souhaitable basée sur le projet de vie de la personne et une réponse instantanée retenant les réponses qui peuvent être immédiatement proposées en fonction des possibilités locales d'accueil. L UNAFTC s'inquiète de l'officialisation d'un renoncement aux solutions souhaitables sous prétexte de pragmatisme
❖ **L'UNAFTC demande que l'état respecte les engagements qui sont ceux inscrits dans la loi du 11 février 2005 et dans la convention internationale et que les orientations formulées en respect du projet de vie des personnes soient concrétisées. Et qu'en cas de décalage entre orientation souhaitable et réponse proposée, il soit définit une limite temporelle au-delà de laquelle l'orientation souhaitable devra être mise en place.**

8) Les solutions d'habitat partagé pour les personnes cérébro-lésées existent depuis plusieurs années et sont en train d'essaimer sur tout le territoire national. Ces formes d'habitat répondent à l'aspiration des personnes cérébro-lésées. Ils reposent sur l'accompagnement des personnes réalisé par des SAP et financés par la mutualisation de la PCH.
❖ **L'UNAFTC demande que dans ces situations d'habitat partagé, les souhaits des personnes**

soient respectés et qu'en conséquence en cas de départ d'une personne, les PCH de ceux qui demeurent dans cet habitat soient automatiquement relevées pour compenser la perte des moyens de financement de l'aide humaine en attendant un nouveau locataire.

9) Dans les MDPH, des groupes opérationnels de synthèse (clairement inspiré des commissions « situations critiques » créés fin 2013) seront mis en place afin de résoudre les situations les plus complexes. Ils proposeront un plan d'accompagnement global et formuleront des préconisations.

❖ **L'UNAFTC demande que pour ces situations complexes, les groupes opérationnels de synthèse auditionnent les AFTC locales en raison de leur expertise d'usage.**

10) Report de l'échéance d'accessibilité de 2015, L'UNAFTC estime inacceptable le report de l'échéance d'accessibilité de 2015 et les Agendas D'Accessibilité Programmée (ADAP). Nous entendons l'accessibilité au sens large et pas seulement du cadre bâti.
L'accessibilité pour les personnes cérébro-lésées nécessite un accompagnement particulier, pour compenser les troubles de la mémoire, de l'orientation, de la communication, du comportement, etc.

❖ **L'UNAFTC demande que le délai du report soit réduit, et que soient appliquées des sanctions progressives à ceux qui ne se mettraient pas en conformité dans les délais impartis.**

*****

ACOR
Centre de l'Orval

2, place de la Mairie – 89140 LIXY
Tel : 03 86 66 18 18
Fax : 03 86 66 18 19
Courriel : orval@wanadoo.fr

Web : www.acor.fr